

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 2 du 2 janvier 1948 :

n° 2

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
2 janvier 1948

Numéro JO  
n° 1 du 31/01/1948

Date du numéro  
31 janvier 1948

### TEXTE INTÉGRAL

M. Langle, administrateur-adjoint de 1re classe des colonies, adjoint au commandant du cercle de Djibouti. est nommé président du tribunal indigène du 1er degré, en remplacement de M. Berridot-Bourrely, rapatriable. Avant d'entrer en fonctions M. Langle prêtera serment conformément à la loi.